

BE-A0524_707405_703130_FRE

Inventaire des archives du Bureau de
l'Enregistrement de Fontaine-l'Evêque,
1814-2006



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Instruments de recherche.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	9
Archives.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Registres de formalité et de recette.....	12
Registres et sommiers des domaines.....	12
Sommier des droits de succession au paiement duquel il est sursis moyennant caution / Sommier des associations sans but lucratif.....	12
Registres relatifs aux successions.....	13
Registre de correspondance.....	13
Tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs.....	13
Répertoires et tables des propriétaires.....	13
Tables alphabétiques des partages, copartageants et des contrats de mariage.....	14
Tables alphabétiques des décès.....	14
Comptes mobiles.....	14
Registres des personnes domiciliées hors du Royaume qui possèdent des immeubles en Belgique.....	14
Registres d'inscription du privilège agricole.....	15
Déclarations de succession et de mutation par décès.....	15
Déclarations de patrimoine des associations sans but lucratif.....	15
Sélections et éliminations.....	15
Accroissements/compléments.....	16
Mode de classement.....	16
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
I. Registres de formalité et de recette.....	17
A. Actes civils publics.....	17
1 - 285 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1848-1935.....	17
B. Actes sous seing privé.....	34
286 - 353 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1848-1960.....	34
354 - 360 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 6bis). 1921-1960.....	39
C. Annexes.....	39
361 - 369 Copies de baux. 1921-1929.....	39
370 - 378 Copies d'actes sous seing privé. 1921-1929.....	40

II. Journaux de recettes.....	41
III. Sommier des associations sans but lucratif.....	42
IV. Propriétés situées hors du ressort du bureau.....	43
V. Recette et dépôts en matière de succession.....	44
382 - 390 Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (série 47). 1955-1983.....	44
VI. Correspondance.....	45
391 - 407 Registres de correspondance (série 49). 1874-1993.....	45
VII. Tables alphabétiques.....	47
A. Acquéreurs.....	47
408 - 432 Tables alphabétiques des acquéreurs et nouveaux possesseurs de biens immeubles réels (série 50/2). 1814-1859.....	47
B. Vendeurs.....	48
433 - 442 Tables alphabétiques des vendeurs et précédents possesseurs de biens immeubles (série 50/3). [XIXe siècle].....	48
C. Propriétaires.....	49
443 - 468 Tables générales des propriétaires (série 52). 1870-1925.....	49
443 - 458 1re série. 1870-1904.....	49
459 - 468 2e série. 1905-1925.....	50
D. Décès.....	51
469 - 494 Tables alphabétiques des décès (série 54). 1928-1980.....	51
VIII. Comptes mobiles.....	54
A. Personnes physiques.....	54
1. Cimetière.....	54
496 - 756 Comptes mobiles apurés des personnes physiques (série 58). 1901-2003.....	54
2. Actifs.....	70
757 - 868 Comptes mobiles actifs des personnes physiques (série 58). 1901-2006.....	70
IX. Registre des étrangers.....	78
X. Privilège agricole.....	79
870 - 871 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 23 novembre 1909 - 22 novembre 1941.....	79
XI. Déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des ASBL.....	80
A. Personnes physiques.....	80
872 - 950 Déclarations de succession (série 187). 1848-1935.....	80
B. Associations sans but lucratif.....	85
951 - 954 Déclarations de patrimoine des associations sans but lucratif (série 187ter). 1922-1954.....	85

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'Enregistrement Fontaine-l'Evêque

Période:

1814-2006

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.675

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 954.00
- Etendue inventoriée: 40.65 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche de W. De Keyzer, P. Hubaut, M. Monoyer et J. Sotteau, *Inventaire des archives des bureaux de l'enregistrement versées aux Archives de l'État à Mons*, vol. 2, 1985-2003, p. 107-113, ainsi que les différents bordereaux de versement.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant : DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'enregistrement de Fontaine-l'Évêque (1922-1930 et 1966-2014)

Anciens noms :

Bureau de l'enregistrement et des successions de Fontaine-l'Évêque (1946-1966)

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Fontaine-l'Évêque (1848-1922 et 1930-1946)

Autre producteur :

Bureau des successions et des domaines de Fontaine-l'Évêque (1922-1930)

HISTORIQUE

Les lois révolutionnaires des 5 et 19 décembre 1790 instaurent les droits d'enregistrement, taxes sur les transferts de biens (surtout immobiliers), prélevées par le biais d'un enregistrement par le fonctionnaire compétent. Les premiers bureaux de l'enregistrement et des domaines sont créés dans nos régions en 1796, peu après l'annexion à la République française. Le ressort d'un bureau correspond à une ou plusieurs municipalités cantonales.

Dans les premières années de l'établissement de l'enregistrement, le canton municipal de Fontaine-l'Évêque dépend du bureau de l'enregistrement et des domaines établi à Charleroi ².

À la date du 1er janvier 1808, les bureaux de l'enregistrement et des domaines du département de Jemappes sont entièrement réorganisés. Les communes des cantons de justice de paix de Fontaine-l'Évêque et de Seneffe forment le ressort d'un bureau de l'enregistrement qui est placé au chef-lieu du canton de Fontaine-l'Évêque ³. Les registres du nouveau bureau sont ouverts le 1er janvier 1808 ⁴. Les archives de ce bureau font l'objet d'un inventaire autonome. Le canton de Fontaine-l'Évêque se compose des communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche, Goutroux, Landelies, Leernes, Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre, Montignies-le-Tilleul, Piéton, Souvret, et Trazegnies ⁵; celui de Seneffe, des communes d'Arquennes, Bois-d'Haine, Buzet, Familleux, Fayt-lez-Manage, Feluy, Gouy-lez-Piéton, La Hestre, Obaix, Petit-Rœulx-lez-Nivelles, Pont-à-Celles, Rèves et Seneffe ⁶.

Par arrêté du prince souverain des Pays-Bas du 5 mars 1815, le bureau de

2 Annuaire du département de Jemappes pour l'an VII de la République française, Mons, s.d., p. 28-30.

3 Archives de l'État à Mons, Collection d'imprimés officiels de l'époque française, n° 835.

4 Voir numéro 1 du présent inventaire.

5 S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol.1, p. 549-550.

6 Idem, p. 645.

Fontaine-l'Évêque est supprimé ⁷. Le canton de Fontaine-l'Évêque est englobé dans l'arrondissement du bureau de Thuin tandis que celui de Seneffe est compris dans le ressort du bureau de Binche.

Par arrêté royal du 27 mai 1848 ⁸, le Bureau de l'enregistrement et des domaines de Thuin est scindé en deux et un bureau de l'enregistrement et des domaines est recréé à Fontaine-l'Évêque. Cet inventaire traite des archives de ce bureau.

Ledit bureau exerce, à partir du 1er juillet 1848, l'ensemble des compétences pour les communes du canton éponyme.

Par la loi du 2 octobre 1913, les communes de Goutroux, Landelies Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre et Montignies-le-Tilleul sont séparées du canton de Fontaine-l'Évêque pour former le canton de Marchienne-au-Pont ⁹. Ce démembrement n'entraîne aucune conséquence sur l'organisation du bureau de l'enregistrement.

Le 1er janvier 1922, un bureau des successions et des domaines est établi à Fontaine-l'Évêque et reprend les compétences principales de la perception des droits de succession, et de la recette des péages, des produits domaniaux et des produits divers autres que les amendes et frais de justice. Le bureau précédemment établi prend la dénomination de bureau de l'enregistrement ¹⁰. Cette organisation est revue en 1930. Le bureau des successions et des domaines est supprimé tandis qu'un nouveau bureau de l'enregistrement et des domaines est créé à Marchienne-au-Pont pour les communes du canton de ce nom. En ce qui concerne le bureau de Fontaine-l'Évêque, il récupère la plénitude des compétences sur les communes de ce canton à l'exception des amendes et des frais de justice qui sont exercées par le bureau de Marchienne-au-Pont ¹¹.

En vertu d'un arrêté ministériel du 5 novembre 1945, le bureau perd un certain nombre de compétences au profit de plusieurs bureaux de Charleroi. Sous la dénomination de bureau de l'enregistrement et des successions, il s'occupe alors de l'enregistrement des actes notariés, administratifs et sous seing privé ainsi que de la recette des droits de succession et du timbre. Ces dernières modifications sont effectives le 1er janvier 1946 ¹².

À l'instar de nombreux autres bureaux du pays, le nom du bureau est modifié à partir du 1er juillet 1966 en Bureau de l'enregistrement de Fontaine-l'Évêque, dénomination qu'il conserve jusqu'en 2014 ¹³.

Le ressort du bureau va évoluer au cours des dernières décennies. Bellecourt est transféré au Bureau de l'enregistrement de Seneffe I (1er janvier 1971) ¹⁴. De même, lors de la réorganisation ayant accompagné le processus de fusion des communes effectives au 1er janvier 1977, le bureau va perdre et gagner certains sections des nouvelles communes. Gouy-lez-Piéton, Souvret et Trazegnies (Courcelles) et Forchies-la-Marche et Leernes (Fontaine-l'Évêque) se

7 Voir numéro 6 du présent inventaire.

8 A.R. du 27 mai 1848, M.B., 20 juin 1848, p. 1641.

9 L. du 2 octobre 1913, Pasin., 1913, p. 776.

10 A.R. du 24 décembre 1921, M.B., 1er janvier 1922, p. 7.

11 A.R. du 4 février 1930, M.B., 9 février 1930, p. 549.

12 A.M. du 5 novembre 1945, M.B., 22 décembre 1945, p. 8785-8786.

13 A.M. du 14 juin 1966, M.B., 21 juin 1966, p. 6456.

14 L. du 17 juillet 1970, M.B., 11 août 1970.

trouvent comprises dans le ressort du bureau tandis que Chapelle-lez-Herlaimont et Piéton (Chapelle-lez-Herlaimont) rejoignent le ressort de Seneffe. À partir du 1er janvier 1977, le bureau dispose donc, pour les communes de Courcelles et de Fontaine-l'Évêque, des compétences de la perception du droit d'enregistrement sur les actes notariés et administratifs ; de la perception du droit d'enregistrement sur les actes sous seing privé ou passé en pays étranger, portant mutation ou déclaration de propriété, d'usufruit ou de jouissance d'immeubles, ainsi que sur les déclarations visées à l'article 31, 1° et 3°, du Code des droits de l'enregistrement, d'hypothèque et de greffe ; et de la perception du droit de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire des droits de succession ¹⁵. Les autres compétences sont transmises au Bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales de Charleroi ¹⁶. Ce dernier transfert est effectif au 1er décembre 1975. Enfin, suite à la vaste réorganisation du secteur Enregistrement, depuis le 1er avril 2014, le bureau porte la dénomination de 1er bureau de l'enregistrement de Charleroi 2. Ses compétences sont très fortement modifiées ¹⁷.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et appelé receveur de l'enregistrement ¹⁸. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des

15 Ministère des Finances, Administration de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'enregistrement et des domaines, instruction n° 122, 1er décembre 1976.

16 Arrêté du directeur général du 6 novembre 1975, Moniteur belge, 27 novembre 1975, 15052.

17 Arrêté du Président du comité de direction du S.P.F. Finances portant réorganisation des bureaux de l'enregistrement de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale du 24 mars 2014, Moniteur belge, 31 mars 2014, p. 27800-27837.

18 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique ¹⁹.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

19 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme " *une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*" ²⁰. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquittement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945 ²¹introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire ²². L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux ²³.

ARCHIVES

Des versements aux Archives de l'État à Mons ont été effectués le 1er septembre 1950 (entrée d'archives n° 218), le 7 février 1955 (EA n° 339), le 19 janvier 1960 (EA n° 484), le 9 juin 1965 (EA n° 820), le 17 août 1972 (EA n° 1085), le 9 avril 1981 (EA n° 1313), le 17 septembre 2012 (EA n° 2177) et le 10, 17 et 18 avril 2013 (EA n° 2219 et 2220).

20 R. SYMOENS, *Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique*, Bruxelles, 1942, p. 12.

21 *Moniteur belge* du 28 octobre 1945.

22 P. BOURGEOIS, *Le ministère des Finances (1830-1994)*. III. *Aperçu des compétences*, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (*Miscellanea Archivistica Studia*, 88).

23 L. DE FRENNE, *Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956*, Bruxelles, 2012 (*Rijksarchief Leuven, Inventarissen*, 50).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives classées dans les présents inventaires ont trait au fonctionnement et aux activités du bureau de l'enregistrement de Fontaine-l'Évêque entre 1848 et 2006.

Procédons par grandes séries d'archives ²⁴:

REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics couvre la période comprise entre 1848 et 1935. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter la dénomination de série 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte.

La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1848 à 1960. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc.

La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921 ²⁵. Elle est conservée pour la période 1921-1960. Des copies de baux (1921 à 1929) et d'actes sous seing privé (1921-1929) ont été conservées.

REGISTRES ET SOMMIERS DES DOMAINES

Les fonds contiennent également de nombreux sommiers et registres relatifs à la gestion des biens appartenant à l'État ou dont la gestion lui a été confiée. Il s'agit de sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État, des biens des communes, et de divers registres de recette.

SOMMIER DES DROITS DE SUCCESSION AU PAYEMENT DUQUEL IL EST SURSIS MOYENNANT CAUTION / SOMMIER DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

Le sommier 30, nouvelle version, contient un article par association sans but lucratif assujettie à la taxe annuelle compensatoire aux droits de succession.

24 L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011, (Miscellanea Archivistica Studia 198).

25 P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011, p. 260 (Miscellanea Archivistica Studia, 198).

On y retrouve notamment la mention du siège social, des dépôts des déclarations de patrimoine, la liquidation de l'association ou encore l'inexistence d'activité ou de patrimoine.

REGISTRES RELATIFS AUX SUCCESSIONS

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés pour la période 1955 à 1983, contiennent la mention chronologique du dépôt desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils de déclarations.

REGISTRE DE CORRESPONDANCE

Des registres de correspondance (série 49) sont conservés pour la période 1874-1993. Ils contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET DES ACQUÉREURS

Les tables des acquéreurs (série 50/2) ont existé de la création de l'enregistrement à 1859, date à laquelle elles sont remplacées par les répertoires des propriétaires (série 50). La table des vendeurs (série 50/3), également supprimée en 1859, fournissait jusqu'à 1828 le renvoi vers le registre de formalité correspondant (actes civils publics et actes sous seing privé) via la date de l'enregistrement. De 1828 à 1859, ce renvoi vers les registres de formalités (soit les séries 5 et 6) doit être recherché, au nom de la personne, dans les tables des acquéreurs auxquelles les tables des vendeurs renvoient. Les séries conservées couvrent la période allant de 1796 à 1815 et de 1814 à 1859. Pour les périodes où il n'existait pas de bureau à Fontaine-l'Évêque, les tables ont été constituées à partir des tables des bureaux ayant exercé les compétences sur le ressort. Il faut donc recourir à la fois aux archives de l'ancien bureau de Fontaine-l'Évêque et à celui du bureau postérieur à 1848.

RÉPERTOIRES ET TABLES DES PROPRIÉTAIRES

De 1860 à 1925, si on connaît le nom de la personne, la table générale des propriétaires (série 52) renvoie au répertoire général des propriétaires (série 50) qui renvoie vers les séries 5 et 6. À partir de 1925 au plus tard, les comptes mobiles (série 58) remplacent partiellement les répertoires des propriétaires. Malheureusement, la série 50 ou répertoire général des propriétaires n'a pas été versée pour ce bureau, comme souvent ailleurs, le receveur invoquant leur utilité administrative. Les séries 52 couvrent la période allant de 1870 à 1925.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES PARTAGES, COPARTAGEANTS ET DES CONTRATS DE MARIAGE

Les tables alphabétiques des partages (série 50/4) concernent les biens mobiliers et immobiliers et fournissent les noms des personnes décédées. Elles renvoient aux déclarations de succession. La table des copartageants (série 50/5) donne les noms des copartageants et permet un accès à la table des partages. Ces deux séries ont existé jusqu'en 1827.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent les années de 1928 à 1980. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite dans la table et l'article est apuré.

COMPTES MOBILES

Les comptes mobiles (série 58), créés par la circulaire 1348 du 15 mai 1901, remplacent partiellement le répertoire des propriétaires. Cette transition est effective dans le bureau de Fontaine-l'Évêque seulement en 1925. Il s'agit de recueils d'environ 250 larges fiches préimprimées et classées alphabétiquement. Un seul compte est ouvert, classé au nom du mari, pour un couple de personnes mariées. Les comptes contiennent les renseignements précédemment mentionnés au répertoire général des propriétaires. Ils renvoient aux séries 5, 6, 6bis et 187 et contiennent également mention des autres bureaux où le titulaire du compte est connu et son ou ses numéros d'article de la matrice cadastrale. Ils se déclinent en deux séries distinctes : les comptes mobiles actifs, c'est-à-dire les comptes non apurés lors de la suppression de ce système de manutention en 2006, et les comptes mobiles apurés aussi connus sous le nom de cimetièrre. Lors des opérations de refonte des comptes mobiles, les comptes apurés, étaient extraits de la série générale et placés dans une série distincte. Il existe au sein de la série active et de celle du cimetièrre une division entre les personnes physiques et les personnes morales. Seuls les comptes mobiles des personnes physiques ont été versés. Certains comptes mobiles ont cependant été transmis à d'autres bureaux ou intégrés dans la série en provenance d'autres bureaux au gré des modifications de ressort du bureau.

REGISTRES DES PERSONNES DOMICILIÉES HORS DU ROYAUME QUI POSSÈDENT DES IMMEUBLES EN BELGIQUE

Introduit en 1901, ce registre des étrangers (série 60) reprend toutes les

personnes dont le domicile est situé à l'étranger et qui détiennent des droits immobiliers dans le ressort du bureau. Le compte mobile renvoie à cette série. Ce registre est théoriquement tenu jusque 1967 au plus tard. Un registre est conservé et comportent des mentions relatives à la période 1911-1962.

REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE

Introduits en 1884, ces registres (série 65) contiennent la transcription intégrale des actes portant octroi de privilèges agricoles. La série conservée couvre les années 1909 à 1941.

DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926²⁶. Les déclarations sont conservées pour la période 1848 à 1935.

DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

La taxe annuelle compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif est introduite par la loi du 27 juin 1921. Ces associations sont dès lors tenues de déposer annuellement une déclaration de patrimoine auprès du bureau des successions. Ces déclarations (série 187/3), parfois réunies dans le recueil des déclarations de succession, sont ici conservées dans une série autonome pour les années 1922 à 1954.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

D'une manière générale, les critères de tri appliqués sont ceux définis dans l'*Instruction matériel* (version de 2003) de l'Administration générale de la documentation patrimoniale du Service public fédéral Finances. En outre, certaines séries, initialement destinées à l'élimination ont été conservées en fonction de leur intérêt historique.

26 P. DE REU, La déclaration de succession. Une introduction à l'étude des sources, Bruxelles, 2012, p. 43 (Guides, 77).

ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État à Mons.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. Toutefois, les séries supprimées et/ou non numérotées ont été rassemblées autour des séries qui les ont remplacées. Il en va notamment ainsi pour les tables des vendeurs et des acquéreurs qui ont été réunies autour de la série 50 des répertoires généraux des propriétaires.

À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description. De plus, il s'agit du numéro sous lequel les séries étaient classées dans l'ancien instrument de recherche.

Description des séries et des éléments

I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - 285 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1848-1935.

1	1er juillet 1848 - 19 décembre 1848 (5/1).	1 volume
2	19 décembre 1848 - 20 juin 1849 (5/2).	1 volume
3	20 juin 1849 - 12 décembre 1849 (5/3).	1 volume
4	13 décembre 1849 - 12 juin 1850 (5/4).	1 volume
5	13 juin 1850 - 13 novembre 1850 (5/5).	1 volume
6	13 novembre 1850 - 12 mai 1851 (5/6).	1 volume
7	12 mai 1851 - 30 octobre 1851 (5/7).	1 volume
8	30 octobre 1851 - 3 mai 1852 (5/8).	1 volume
9	3 mai 1852 - 26 octobre 1852 (5/9).	1 volume
10	26 octobre 1852 - 4 avril 1853 (5/10).	1 volume
11	4 avril 1853 - 19 août 1853 (5/11).	1 volume
12	19 août 1853 - 21 janvier 1854 (5/12).	1 volume
13	22 janvier 1854 - 16 juin 1854 (5/13).	1 volume

14	16 juin 1854 - 25 octobre 1854 (5/14).	1 volume
15	25 octobre 1854 - 10 mars 1855 (5/15).	1 volume
16	11 mars 1855 - 31 juillet 1855 (5/16).	1 volume
17	1er août 1855 - 28 décembre 1855 (5/17).	1 volume
18	28 décembre 1855 - 30 avril 1856 (5/18).	1 volume
19	30 avril 1856 - 1er octobre 1856 (5/19).	1 volume
20	1er octobre 1856 - 28 mars 1857 (5/20).	1 volume
21	28 mars 1857 - 4 septembre 1857 (5/21).	1 volume
22	4 septembre 1857 - 26 janvier 1858 (5/22).	1 volume
23	26 janvier 1858 - 10 juin 1858 (5/23).	1 volume
24	10 juin 1858 - 22 novembre 1858 (5/24).	1 volume
25	22 novembre 1858 - 4 mai 1859 (5/25).	1 volume
26	5 mai 1859 - 16 novembre 1859 (5/26).	1 volume
27	16 novembre 1859 - 24 mai 1860 (5/27).	1 volume
28	24 mai 1860 - 15 novembre 1860 (5/28).	1 volume
29	15 novembre 1860 - 13 mai 1861 (5/29).	1 volume

30	13 mai 1861 - 4 novembre 1861 (5/30).	1 volume
31	4 novembre 1861 - 7 avril 1862 (5/31).	1 volume
32	7 avril 1862 - 13 septembre 1862 (5/32).	1 volume
33	13 septembre 1862 - 13 février 1863 (5/33).	1 volume
34	13 février 1863 - 6 juillet 1863 (5/34).	1 volume
35	7 juillet 1863 - 11 décembre 1863 (5/35).	1 volume
36	11 décembre 1863 - 27 avril 1864 (5/36).	1 volume
37	27 avril 1864 - 27 septembre 1864 (5/37).	1 volume
38	27 septembre 1864 - 27 février 1865 (5/38).	1 volume
39	27 février 1865 - 10 juillet 1865 (5/39).	1 volume
40	10 juillet 1865 - 4 décembre 1865 (5/40).	1 volume
41	4 décembre 1865 - 5 septembre 1866 (5/41).	1 volume
42	5 septembre 1866 - 17 mai 1867 (5/42).	1 volume
43	17 mai 1867 - 19 février 1868 (5/43).	1 volume
44	19 février 1868 - 17 octobre 1868 (5/44).	1 volume
45	17 octobre 1868 - 20 mai 1869 (5/45).	1 volume
46	20 mai 1869 - 7 février 1870 (5/46).	

1 volume

47 7 février 1870 - 21 octobre 1870 (5/47).

1 volume

48 22 octobre 1870 - 25 juillet 1871 (5/48).

1 volume

49 25 juillet 1871 - 6 avril 1872 (5/49).

1 volume

50 6 avril 1872 - 8 novembre 1872 (5/50).

1 volume

51 8 novembre 1872 - 13 mai 1873 (5/51).

1 volume

52 13 mai 1873 - 14 novembre 1873 (5/52).

1 volume

53 14 novembre 1873 - 22 janvier 1874 (5/53).

1 volume

54 22 janvier 1874 - 6 avril 1874 (5/54).

1 volume

55 6 avril 1874 - 4 juillet 1874 (5/55).

1 volume

56 4 juillet 1874 - 6 octobre 1874 (5/56).

1 volume

57 6 octobre 1874 - 18 décembre 1874 (5/57).

1 volume

58 18 décembre 1874 - 26 mars 1875 (5/58).

1 volume

59 26 mars 1875 - 27 mai 1875 (5/59).

1 volume

60 27 mai 1875 - 26 août 1875 (5/60).

1 volume

61 26 août 1875 - 19 novembre 1875 (5/61).

1 volume

62 19 novembre 1875 - 7 février 1876 (5/62).

1 volume

63	7 février 1876 - 19 avril 1876 (5/63).	1 volume
64	19 avril 1876 - 18 juillet 1876 (5/64).	1 volume
65	18 juillet 1876 - 10 octobre 1876 (5/65).	1 volume
66	10 octobre 1876 - 30 décembre 1876 (5/66).	1 volume
67	2 janvier 1877 - 30 mars 1877 (5/67).	1 volume
68	30 mars 1877 - 25 juin 1877 (5/68).	1 volume
69	26 juin 1877 - 17 octobre 1877 (5/69).	1 volume
70	17 octobre 1877 - 29 janvier 1878 (5/70).	1 volume
71	30 janvier 1878 - 2 mai 1878 (5/71).	1 volume
72	2 mai 1878 - 18 août 1878 (5/72).	1 volume
73	19 août 1878 - 2 décembre 1878 (5/73).	1 volume
74	2 décembre 1878 - 10 mars 1879 (5/74).	1 volume
75	11 mars 1879 - 5 juillet 1879 (5/75).	1 volume
76	5 juillet 1879 - 2 décembre 1879 (5/76).	1 volume
77	3 décembre 1879 - 1er avril 1880 (5/77).	1 volume
78	1er avril 1880 - 21 juillet 1880 (5/78).	1 volume

79	21 juillet 1880 - 18 novembre 1880 (5/79).	1 volume
80	18 novembre 1880 - 3 mars 1881 (5/80).	1 volume
81	3 mars 1881 - 1er juin 1881 (5/81).	1 volume
82	1er juin 1881 - 18 septembre 1881 (5/82).	1 volume
83	19 septembre 1881 - 7 janvier 1882 (5/83).	1 volume
84	7 janvier 1882 - 18 avril 1882 (5/84).	1 volume
85	18 avril 1882 - 8 août 1882 (5/85).	1 volume
86	8 août 1882 - 9 décembre 1882 (5/86).	1 volume
87	9 décembre 1882 - 9 mars 1883 (5/87).	1 volume
88	10 mars 1883 - 12 juin 1883 (5/88).	1 volume
89	4 juin 1883 - 4 octobre 1883 (5/89).	1 volume
90	5 octobre 1883 - 4 janvier 1884 (5/90).	1 volume
91	4 janvier 1884 - 12 avril 1884 (5/91).	1 volume
92	12 avril 1884 - 31 juillet 1884 (5/92).	1 volume
93	1er août 1884 - 26 novembre 1884 (5/93).	1 volume
94	26 novembre 1884 - 13 mars 1885 (5/94).	1 volume
95	13 mars 1885 - 13 juin 1885 (5/95).	

		1 volume
96	13 juin 1885 - 9 octobre 1885 (5/96).	1 volume
97	9 octobre 1885 - 10 février 1886 (5/97).	1 volume
98	11 février 1886 - 4 juin 1886 (5/98).	1 volume
99	4 juin 1886 - 15 septembre 1886 (5/99).	1 volume
100	15 septembre 1886 - 20 décembre 1886 (5/100).	1 volume
101	21 décembre 1886 - 4 avril 1887 (5/101).	1 volume
102	4 avril 1887 - 20 juillet 1887 (5/102).	1 volume
103	21 juillet 1887 - 10 novembre 1887 (5/103).	1 volume
104	10 novembre 1887 - 5 mars 1888 (5/104).	1 volume
105	6 mars 1888 - 5 juillet 1888 (5/105).	1 volume
106	6 juillet 1888 - 30 octobre 1888 (5/106).	1 volume
107	30 octobre 1888 - 11 février 1889 (5/107).	1 volume
108	11 février 1889 - 6 juin 1889 (5/108).	1 volume
109	6 juin 1889 - 2 octobre 1889 (5/109).	1 volume
110	2 octobre 1889 - 23 janvier 1890 (5/110).	1 volume
111	23 janvier 1890 - 24 mai 1890 (5/111).	1 volume

112	24 mai 1890 - 9 septembre 1890 (5/112).	1 volume
113	9 septembre 1890 - 22 décembre 1890 (5/113).	1 volume
114	22 décembre 1890 - 21 mars 1891 (5/114).	1 volume
115	21 mars 1891 - 27 juin 1891 (5/115).	1 volume
116	27 juin 1891 - 18 octobre 1891 (5/116).	1 volume
117	19 octobre 1891 - 1er février 1892 (5/117).	1 volume
118	1er février 1892 - 25 avril 1892 (5/118).	1 volume
119	25 avril 1892 - 26 juillet 1892 (5/119).	1 volume
120	26 juillet 1892 - 12 novembre 1892 (5/120).	1 volume
121	12 novembre 1892 - 23 février 1893 (5/121).	1 volume
122	23 février 1893 - 26 mai 1893 (5/122).	1 volume
123	26 mai 1893 - 12 septembre 1893 (5/123).	1 volume
124	12 septembre 1893 - 28 décembre 1893 (5/124).	1 volume
125	28 décembre 1893 - 27 mars 1893 (5/125).	1 volume
126	28 mars 1893 - 11 juillet 1894 (5/126).	1 volume
127	11 juillet 1894 - 5 novembre 1894 (5/127).	1 volume

128	5 novembre 1894 - 5 mars 1895 (5/128).	1 volume
129	5 mars 1895 - 14 juin 1895 (5/129).	1 volume
130	14 juin 1895 - 24 septembre 1895 (5/130).	1 volume
131	24 septembre 1895 - 3 janvier 1896 (5/131).	1 volume
132	3 janvier 1896 - 1er avril 1896 (5/132).	1 volume
133	1er avril 1896 - 15 juillet 1896 (5/133).	1 volume
134	15 juillet 1896 - 17 novembre 1896 (5/134).	1 volume
135	17 novembre 1896 - 12 mars 1897 (5/135).	1 volume
136	13 mars 1897 - 15 juin 1897 (5/136).	1 volume
137	15 juin 1897 - 7 octobre 1897 (5/137).	1 volume
138	8 octobre 1897 - 29 janvier 1898 (5/138).	1 volume
139	29 janvier 1898 - 11 mai 1898 (5/139).	1 volume
140	11 mai 1898 - 19 août 1898 (5/140).	1 volume
141	19 août 1898 - 7 décembre 1898 (5/141).	1 volume
142	7 décembre 1898 - 30 mars 1899 (5/142).	1 volume
143	30 mars 1899 - 3 juillet 1899 (5/143).	1 volume
144	3 juillet 1899 - 16 octobre 1899 (5/144).	

1 volume

145 17 octobre 1899 - 2 février 1900 (5/145).

1 volume

146 2 février 1900 - 21 mai 1900 (5/146).

1 volume

147 21 mai 1900 - 23 août 1900 (5/147).

1 volume

148 23 août 1900 - 4 décembre 1900 (5/148).

1 volume

149 6 décembre 1900 - 9 mars 1901 (5/149).

1 volume

150 9 mars 1901 - 28 mai 1901 (5/150).

1 volume

151 28 mai 1901 - 27 août 1901 (5/151).

1 volume

152 27 août 1901 - 11 novembre 1901 (5/152).

1 volume

153 11 novembre 1901 - 23 janvier 1902 (5/153).

1 volume

154 24 janvier 1902 - 21 avril 1902 (5/154).

1 volume

155 21 avril 1902 - 10 juillet 1902 (5/155).

1 volume

156 10 juillet 1902 - 3 octobre 1902 (5/156).

1 volume

157 3 octobre 1902 - 9 janvier 1903 (5/157).

1 volume

158 9 janvier 1903 - 18 avril 1903 (5/158).

1 volume

159 18 avril 1903 - 24 juillet 1903 (5/159).

1 volume

160 24 juillet 1903 - 11 novembre 1903 (5/160).

1 volume

161	11 novembre 1903 - 17 février 1904 (5/161).	1 volume
162	17 février 1904 - 20 mai 1904 (5/162).	1 volume
163	20 mai 1904 - 5 septembre 1904 (5/163).	1 volume
164	5 septembre 1904 - 13 décembre 1904 (5/164).	1 volume
165	13 décembre 1904 - 31 mai 1905 (5/165).	1 volume
166	31 mai 1905 - 24 juillet 1905 (5/166).	1 volume
167	24 juillet 1905 - 18 novembre 1905 (5/167).	1 volume
168	18 novembre 1905 - 24 mars 1906 (5/168).	1 volume
169	24 mars 1906 - 11 juillet 1906 (5/169).	1 volume
170	12 juillet 1906 - 27 novembre 1906 (5/170).	1 volume
171	27 novembre 1906 - 4 avril 1907 (5/171).	1 volume
172	4 avril 1907 - 26 juillet 1907 (5/172).	1 volume
173	26 juillet 1907 - 26 novembre 1907 (5/173).	1 volume
174	27 novembre 1907 - 1er avril 1908 (5/174).	1 volume
175	1er avril 1908 - 25 juin 1908 (5/175).	1 volume
176	25 juin 1908 - 7 octobre 1908 (5/176).	1 volume

177	7 octobre 1908 - 18 février 1909 (5/177).	1 volume
178	18 février 1909 - 3 juin 1909 (5/178).	1 volume
179	4 juin 1909 - 22 septembre 1909 (5/179).	1 volume
180	22 septembre 1909 - 6 janvier 1910 (5/180).	1 volume
181	6 janvier 1910 - 8 avril 1910 (5/181).	1 volume
182	8 avril 1910 - 11 juillet 1910 (5/182).	1 volume
183	11 juillet 1910 - 15 octobre 1910 (5/183).	1 volume
184	15 octobre 1910 - 2 février 1911 (5/184).	1 volume
185	2 février 1911 - 1er mai 1911 (5/185).	1 volume
186	1er mai 1911 - 1er août 1911 (5/186).	1 volume
187	1er août 1911 - 2 novembre 1911 (5/187).	1 volume
188	2 novembre 1911 - 4 décembre 1911 (5/188).	1 volume
189	4 décembre 1911 - 8 mai 1912 (5/189).	1 volume
190	8 mai 1912 - 22 août 1912 (5/190).	1 volume
191	22 août 1912 - 28 novembre 1912 (5/191).	1 volume
192	28 novembre 1912 - 7 mars 1913 (5/192).	1 volume
193	7 mars 1913 - 20 juin 1913 (5/193).	

		1 volume
194	20 juin 1913 - 2 octobre 1913 (5/194).	1 volume
195	2 octobre 1913 - 2 janvier 1914 (5/195).	1 volume
196	2 janvier 1914 - 20 avril 1914 (5/196).	1 volume
197	20 avril 1914 - 6 juin 1914 (5/197).	1 volume
198	6 juin 1914 - 3 mars 1915 (5/198).	1 volume
199	3 mars 1915 - 7 septembre 1915 (5/199).	1 volume
200	7 septembre 1915 - 10 avril 1916 (5/200).	1 volume
201	10 avril 1916 - 11 octobre 1916 (5/201).	1 volume
202	11 octobre 1916 - 17 avril 1917 (5/202).	1 volume
203	18 avril 1917 - 14 septembre 1917 (5/203).	1 volume
204	14 septembre 1917 - 29 janvier 1918 (5/204).	1 volume
205	29 janvier 1918 - 14 juin 1918 (5/205).	1 volume
206	14 juin 1918 - 30 septembre 1918 (5/206).	1 volume
207	30 septembre 1918 - 31 janvier 1919 (5/207).	1 volume
208	31 janvier 1919 - 20 avril 1919 (5/208).	1 volume
209	21 avril 1919 - 8 juillet 1919 (5/209).	1 volume

210	8 juillet 1919 - 17 septembre 1919 (5/210).	1 volume
211	17 septembre 1919 - 25 novembre 1919 (5/211).	1 volume
212	25 novembre 1919 - 26 janvier 1920 (5/212).	1 volume
213	26 janvier 1920 - 16 mars 1920 (5/213).	1 volume
214	16 mars 1920 - 23 avril 1920 (5/214).	1 volume
215	23 avril 1920 - 16 juin 1920 (5/215).	1 volume
216	17 juin 1920 - 11 août 1920 (5/216).	1 volume
217	11 août 1920 - 25 septembre 1920 (5/217).	1 volume
218	25 septembre 1920 - 30 octobre 1920 (5/218).	1 volume
219	30 octobre 1920 - 8 décembre 1920 (5/219).	1 volume
220	8 décembre 1920 - 13 janvier 1921 (5/220).	1 volume
221	13 janvier 1921 - 26 février 1921 (5/221).	1 volume
222	26 février 1921 - 9 avril 1921 (5/222).	1 volume
223	9 avril 1921 - 25 mai 1921 (5/223).	1 volume
224	25 mai 1921 - 12 juillet 1921 (5/224).	1 volume
225	12 juillet 1921 - 1er septembre 1921 (5/225).	1 volume

226	1er septembre 1921 - 19 octobre 1921 (5/226).	1 volume
227	19 octobre 1921 - 6 décembre 1921 (5/227).	1 volume
228	6 décembre 1921 - 21 janvier 1922 (5/228).	1 volume
229	21 janvier 1922 - 10 mars 1922 (5/229).	1 volume
230	10 mars 1922 - 21 avril 1922 (5/230).	1 volume
231	21 avril 1922 - 24 mai 1922 (5/231).	1 volume
232	24 mai 1922 - 23 août 1922 (5/232).	1 volume
233	23 août 1922 - 16 novembre 1922 (5/234).	1 volume
234	16 novembre 1922 - 1er février 1923 (5/236).	1 volume
235	1er février 1923 - 10 avril 1923 (5/238).	1 volume
236	10 avril 1923 - 30 juin 1923 (5/240).	1 volume
237	1er juillet 1923 - 27 septembre 1923 (5/242).	1 volume
238	27 septembre 1923 - 26 décembre 1923 (5/244).	1 volume
239	26 décembre 1923 - 24 mars 1924 (5/246).	1 volume
240	24 mars 1924 - 10 juin 1924 (5/248).	1 volume
241	11 juin 1924 - 1er septembre 1924 (5/250).	1 volume
242	1er septembre 1924 - 17 novembre 1924 (5/252).	

		1 volume
243	17 novembre 1924 - 25 février 1925 (5/253).	1 volume
244	25 février 1925 - 7 mai 1925 (5/255).	1 volume
245	7 mai 1925 - 7 septembre 1925 (5/257).	1 volume
246	7 septembre 1925 - 3 décembre 1925 (5/259).	1 volume
247	3 décembre 1925 - 22 mars 1926 (5/261).	1 volume
248	22 mars 1926 - 10 juin 1926 (5/262).	1 volume
249	10 juin 1926 - 16 septembre 1926 (5/264).	1 volume
250	16 septembre 1926 - 3 janvier 1927 (5/266).	1 volume
251	3 janvier 1927 - 11 avril 1927 (5/268).	1 volume
252	11 avril 1927 - 12 juillet 1927 (5/270).	1 volume
253	12 juillet 1927 - 20 octobre 1927 (5/272).	1 volume
254	20 octobre 1927 - 26 décembre 1927 (5/273).	1 volume
255	26 décembre 1927 - 4 avril 1928 (5/275).	1 volume
256	4 avril 1928 - 26 juin 1928 (5/277).	1 volume
257	26 juin 1928 - 1er octobre 1928 (5/279).	1 volume
258	2 octobre 1928 - 13 décembre 1928 (5/281).	1 volume

259	14 décembre 1928 - 21 mars 1929 (5/282).	1 volume
260	21 mars 1929 - 1er juin 1929 (5/284).	1 volume
261	1er juin 1929 - 1er août 1929 (5/286).	1 volume
262	1er août 1929 - 11 octobre 1929 (5/288).	1 volume
263	11 octobre 1929 - 2 janvier 1930 (5/290).	1 volume
264	2 janvier 1930 - 24 mars 1930 (5/292).	1 volume
265	25 mars 1930 - 4 juin 1930 (5/294).	1 volume
266	4 juin 1930 - 15 septembre 1930 (5/295).	1 volume
267	15 septembre 1930 - 4 décembre 1930 (5/296).	1 volume
268	4 décembre 1930 - 6 mars 1931 (5/297).	1 volume
269	6 mars 1931 - 31 mai 1931 (5/298).	1 volume
270	1er juin 1931 - 2 septembre 1931 (5/299).	1 volume
271	2 septembre 1931 - 27 novembre 1931 (5/300).	1 volume
272	27 novembre 1931 - 18 mars 1932 (5/301).	1 volume
273	18 mars 1932 - 7 juillet 1932 (5/302).	1 volume
274	7 juillet 1932 - 18 octobre 1932 (5/303).	1 volume

275	18 octobre 1932 - 5 janvier 1933 (5/304).	1 volume
276	5 janvier 1933 - 10 avril 1933 (5/305).	1 volume
277	10 avril 1933 - 17 juillet 1933 (5/306).	1 volume
278	17 juillet 1933 - 24 octobre 1933 (5/307).	1 volume
279	24 octobre 1933 - 5 février 1934 (5/308).	1 volume
280	5 février 1934 - 17 mai 1934 (5/309).	1 volume
281	17 mai 1934 - 22 août 1934 (5/310).	1 volume
282	22 août 1934 - 4 décembre 1934 (5/311).	1 volume
283	4 décembre 1934 - 21 mars 1935 (5/312).	1 volume
284	21 mars 1935 - 3 juillet 1935 (5/313).	1 volume
285	3 juillet 1935 - 16 octobre 1935 (5/314).	1 volume

B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ

	286 - 353 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1848-1960.	
286	1er juillet 1848 - 17 septembre 1850 (6/5).	1 volume
287	18 septembre 1850 - 21 octobre 1852 (6/6).	1 volume
288	22 octobre 1852 - 27 septembre 1855 (6/7).	1 volume
289	27 septembre 1855 - 7 novembre 1858 (6/8).	

		1 volume
290	8 novembre 1858 - 23 décembre 1861 (6/9).	1 volume
291	23 décembre 1861 - 31 janvier 1865 (6/10).	1 volume
292	1er février 1865 - 12 septembre 1867 (6/11).	1 volume
293	13 septembre 1867 - 17 février 1870 (6/12).	1 volume
294	17 février 1870 - 9 janvier 1872 (6/13).	1 volume
295	9 janvier 1872 - 12 juillet 1875 (6/14).	1 volume
296	12 juillet 1875 - 22 juillet 1877 (6/15).	1 volume
297	23 juillet 1877 - 19 août 1878 (6/16).	1 volume
298	19 août 1878 - 12 juillet 1880 (6/17).	1 volume
299	13 juillet 1880 - 27 janvier 1882 (6/18).	1 volume
300	27 janvier 1882 - 8 août 1883 (6/19).	1 volume
301	9 août 1883 - 1er décembre 1884 (6/20).	1 volume
302	1er décembre 1884 - 18 juin 1886 (6/21).	1 volume
303	18 juin 1886 - 16 janvier 1888 (6/22).	1 volume
304	16 janvier 1888 - 6 août 1889 (6/23).	1 volume
305	6 août 1889 - 18 février 1891 (6/24).	1 volume

306	18 février 1891 - 29 juillet 1892 (6/25).	1 volume
307	29 juillet 1892 - 27 février 1894 (6/26).	1 volume
308	27 février 1894 - 18 novembre 1895 (6/27).	1 volume
309	19 novembre 1895 - 21 avril 1897 (6/28).	1 volume
310	21 avril 1897 - 24 juin 1898 (6/29).	1 volume
311	25 juin 1898 - 23 novembre 1899 (6/30).	1 volume
312	23 novembre 1899 - 19 mars 1901 (6/31).	1 volume
313	20 mars 1901 - 28 avril 1902 (6/32).	1 volume
314	28 avril 1902 - 27 mars 1903 (6/33).	1 volume
315	27 mars 1903 - 31 mars 1904 (6/34).	1 volume
316	1er avril 1904 - 7 avril 1905 (6/35).	1 volume
317	7 avril 1905 - 14 juin 1906 (6/36).	1 volume
318	14 juin 1906 - 24 décembre 1907 (6/37).	1 volume
319	24 décembre 1907 - 21 avril 1909 (6/38).	1 volume
320	22 avril 1909 - 29 juin 1910 (6/39).	1 volume
321	30 juin 1910 - 9 octobre 1911 (6/40).	1 volume

322	10 octobre 1911 - 14 février 1913 (6/41).	1 volume
323	14 février 1913 - 11 février 1914 (6/42).	1 volume
324	11 février 1914 - 10 mars 1915 (6/43).	1 volume
325	10 mars 1915 - 21 février 1917 (6/44).	1 volume
326	22 février 1917 - 14 janvier 1919 (6/45).	1 volume
327	14 janvier 1919 - 13 avril 1920 (6/46).	1 volume
328	13 avril 1920 - 14 avril 1921 (6/47).	1 volume
329	14 avril 1921 - 13 juin 1922 (6/48).	1 volume
330	13 juin 1922 - 28 septembre 1923 (6/49).	1 volume
331	28 septembre 1923 - 22 novembre 1924 (6/50).	1 volume
332	23 novembre 1924 - 12 novembre 1925 (6/51).	1 volume
333	12 novembre 1925 - 22 novembre 1926 (6/52).	1 volume
334	22 novembre 1926 - 6 octobre 1927 (6/53).	1 volume
335	6 octobre 1927 - 29 juin 1928 (6/54).	1 volume
336	29 juin 1928 - 20 mars 1929 (6/55).	1 volume
337	20 mars 1929 - 4 novembre 1929 (6/56).	1 volume
338	4 novembre 1929 - 1er septembre 1930 (6/57).	

		1 volume
339	1er septembre 1930 - 7 avril 1932 (6/58).	1 volume
340	7 avril 1932 - 29 novembre 1933 (6/59).	1 volume
341	30 novembre 1933 - 24 août 1935 (6/60).	1 volume
342	24 août 1935 - 16 avril 1937 (6/61).	1 volume
343	16 avril 1937 - 26 septembre 1938 (6/62).	1 volume
344	26 septembre 1938 - 10 août 1940 (6/63).	1 volume
345	11 août 1940 - 19 mars 1943 (6/64).	1 volume
346	20 mars 1943 - 3 juillet 1946 (6/65).	1 volume
347	3 juillet 1946 - 29 octobre 1948 (6/66).	1 volume
348	29 octobre 1948 - 9 novembre 1950 (6/67).	1 volume
349	9 novembre 1950 - 29 octobre 1952 (6/68).	1 volume
350	30 octobre 1952 - 28 mai 1954 (6/69).	1 volume
351	28 mai 1954 - 1er décembre 1955 (6/70).	1 volume
352	2 décembre 1955 - 23 janvier 1958 (6/71).	1 volume
353	23 janvier 1958 - 24 mars 1960 (6/72).	1 volume

354	354 - 360 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 6BIS). 1921-1960. 16 mars 1921 - 10 janvier 1928 (6bis/1).	1 volume
355	4 février 1930 - 17 juin 1939 (6bis/2).	1 volume
356	17 juin 1939 - 12 juin 1944 (6bis/3).	1 volume
357	13 juin 1944 - 14 octobre 1948 (6bis/4).	1 volume
358	15 octobre 1948 - 22 novembre 1952 (6bis/5).	1 volume
359	23 novembre 1952 - 2 août 1956 (6bis/6).	1 volume
360	3 août 1956 - 25 mars 1960 (6bis/7).	1 volume

C. ANNEXES

361	361 - 369 COPIES DE BAUX. 1921-1929. 1921.	1 chemise
362	1922.	1 chemise
363	1923.	1 chemise
364	1924.	1 chemise
365	1925.	1 chemise
366	1926.	1 chemise
367	1927.	1 chemise

		1 chemise
368	1928.	1 chemise
369	1929.	1 chemise
370	370 - 378 COPIES D'ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1921-1929. 1921.	1 pièce
371	1922.	1 chemise
372	1923.	1 chemise
373	1924.	1 chemise
374	1925.	1 chemise
375	1926.	1 chemise
376	1927.	1 chemise
377	1928.	1 chemise
378	1929.	1 chemise

II. JOURNAUX DE RECETTES

- Journal de recette des péages (série 13). 1er janvier 1850 - 21 décembre 1850. 9 feuilles
- Journal des produits divers et accidentels (série 17). 1er janvier 1850 - 31 octobre 1851. 8 feuilles
- Journal de recette pour compte de la Trésorerie (série 21). 31 janvier 1851 - 31 décembre 1867. 43 feuilles
- Journal de recette pour ordres soumises ou non aux frais de régie (série 22). 1er janvier 1850 - 31 décembre 1851. 8 feuilles

- 379 III. SOMMIER DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF
Sommer des associations sans but lucratif et des établissements d'utilité publique jouissant de la personnalité civile, assujettis à la taxe annuelle par la loi du 27 juin 1921 précédé d'un sommier des droits de succession au paiement desquels il est sursis moyennant caution (série 30). 1922-1978.
- 1 volume

380

IV. PROPRIÉTÉS SITUÉES HORS DU RESSORT DU BUREAU
Sommer des propriétés situées hors de l'arrondissement du bureau, et possédées par des personnes y domiciliées à des personnes domiciliées en Belgique, dans le ressort du bureau (série 45). Ouvert le 18 août 1849.

1 volume

381	V. RECETTE ET DÉPÔTS EN MATIÈRE DE SUCCESSION Registre de recette des droits de succession et de mutation par décès. 1850.	1 volume
382	<i>382 - 390 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 47). 1955-1983.</i> 12 octobre 1955 - 2 juin 1958 (47/57).	1 volume
383	3 juin 1958 - 8 février 1961 (47/58).	1 volume
384	9 février 1961 - 18 février 1964 (47/59).	1 volume
385	18 février 1964 - 6 mars 1967 (47/60).	1 volume
386	7 mars 1967 - 26 mars 1970 (47/61).	1 volume
387	26 mars 1970 - 26 avril 1973 (47/62).	1 volume
388	27 avril 1973 - 19 août 1976 (47/63).	1 volume
389	20 août 1976 - 19 décembre 1979 (47/64).	1 volume
390	20 décembre 1979 - 31 mai 1983 (47/65).	1 volume

VI. CORRESPONDANCE

391 - 407 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 1874-1993.

391	30 septembre 1874 - 19 novembre 1875.	1 volume
392	20 novembre 1875 - 11 décembre 1876.	1 volume
393	11 décembre 1876 - 26 janvier 1878.	1 volume
394	26 janvier 1878 - 29 avril 1879.	1 volume
495	8 juillet 1918 - 7 octobre 1920 (49/39).	1 volume
395	7 octobre 1920 - 14 novembre 1922 (49/40).	1 volume
396	18 novembre 1922 - 10 juillet 1924 (49/41).	1 volume
397	20 juillet 1924 - 26 mars 1926 (49/42).	1 volume
398	8 novembre 1926 - 24 novembre 1927 (49/44).	1 volume
399	24 novembre 1927 - 3 mai 1929 (49/45).	1 volume
400	4 mai 1929 - 17 février 1931 (49/46).	1 volume
401	18 février 1931 - 28 avril 1934 (49/47).	1 volume
402	30 avril 1934 - 7 mars 1938 (49/48).	1 volume
403	9 mars 1938 - 11 juillet 1942 (49/49).	1 volume
404	13 juillet 1942 - 14 octobre 1946 (49/50).	

1 volume

405 15 octobre 1946 - 15 décembre 1956 (49/51).

1 volume

406 1er juillet 1969 - 7 janvier 1975.

1 volume

407 7 janvier 1975 - 30 décembre 1993 (49/53).

1 volume

VII. TABLES ALPHABÉTIQUES

A. ACQUÉREURS

408 - 432 TABLES ALPHABÉTIQUES DES ACQUÉREURS ET NOUVEAUX POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES RÉELS (SÉRIE 50/2). 1814-1859.

408	4 mars 1814 - 23 février 1826 (50/2/6).	1 volume
409	25 septembre 1818 - 21 mai 1824 (50/2/7).	1 volume
410	28 juin 1824 - 25 octobre 1827 (50/2/8).	1 volume
411	22 juillet 1827 - 31 mars 1832 (50/2/9).	1 volume
412	20 novembre 1832 - 3 mai 1834 (50/2/10).	1 volume
413	10 juin 1833 - 24 janvier 1836 (50/2/11).	1 volume
414	5 février 1836 - 13 février 1838 (50/2/12).	1 volume
415	15 octobre 1837 - 4 novembre 1839 (50/2/13).	1 volume
416	3 novembre 1838 - 22 novembre 1840 (50/2/14).	1 volume
417	19 mars 1840 - 22 décembre 1841 (50/2/15).	1 volume
418	27 septembre 1841 - 31 janvier 1844 (50/2/16).	1 volume
419	26 novembre 1844 - 5 mars 1846 (50/2/17).	1 volume
420	7 février 1844 - 11 mars 1847 (50/2/18).	1 volume
421	26 novembre 1846 - 9 janvier 1849 (50/2/19).	1 volume

1 volume

- 422 27 janvier 1848 - 2 novembre 1849 (50/2/20).
1 volume
- 423 10 octobre 1848 - 27 décembre 1850 (50/2/21).
1 volume
- 424 27 décembre 1850 - 29 août 1851 (50/2/22).
1 volume
- 425 18 août 1851 - 19 décembre 1852 (50/2/23).
1 volume
- 426 28 juin 1852 - 1er novembre 1852 (50/2/24).
1 volume
- 427 1er juillet 1853 - 24 novembre 1855 (50/2/25).
1 volume
- 428 10 janvier 1855 - 23 mai 1856 (50/2/26).
1 volume
- 429 5 février 1856 - 14 décembre 1856 (50/2/27).
1 volume
- 430 20 janvier 1857 - 5 janvier 1858 (50/2/28).
1 volume
- 431 16 janvier 1858 - 12 décembre 1859 (50/2/29).
1 volume
- 432 8 janvier 1858 - 1er février 1859 (50/2/30).
1 volume

B. VENDEURS

433 - 442 TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET PRÉCÉDENTS POSSESSEURS DE BIENS IMMEUBLES (SÉRIE 50/3).
[XIXE SIÈCLE].

- 433 [XIXe siècle] (50/3/7).
1 volume
- 434 [XIXe siècle] (50/3/8).
1 volume
- 435 [XIXe siècle] (50/3/9).

		1 volume
436	[XIXe siècle] (50/3/10).	1 volume
437	[XIXe siècle] (50/3/11).	1 volume
438	[XIXe siècle] (50/3/12).	1 volume
439	[XIXe siècle] (50/3/13).	1 volume
440	[XIXe siècle] (50/3/14).	1 volume
441	[XIXe siècle] (50/3/15).	1 volume
442	[XIXe siècle] (50/3/16).	1 volume

C. PROPRIÉTAIRES

443 - 468 TABLES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 52).
1870-1925.

443 - 458 1RE SÉRIE. 1870-1904.

443	A - Bo (52/1).	1 volume
444	Bo - Cu (52/2).	1 volume
445	Cu - De (52/3).	1 volume
446	De - Fr (52/4).	1 volume
447	Fr - He (52/5).	1 volume
448	He - Le (52/6).	1 volume

449	Le - Ma (52/7).	1 volume
450	Ma - Pl (52/8).	1 volume
451	Po - St (52/9).	1 volume
452	Su - W (52/10).	1 volume
453	Suite A - C (52/11).	1 volume
454	Suite D - H (52/12).	1 volume
455	Suite H - M (52/13).	1 volume
456	Suite M - T (52/14).	1 volume
457	Suite A - W (52/15).	1 volume
458	Suite A - V (52/16).	1 volume
459	<i>459 - 468 2E SÉRIE. 1905-1925.</i> Ab - Bo (52/1).	1 volume
460	Br - Co (52/2).	1 volume
461	Da - De (52/3).	1 volume
462	De - Fo (52/4).	1 volume
463	Ge - Gu (52/5).	1 volume
464	Ho - Le (52/6).	1 volume

		1 volume
465	Li - Ma (52/7).	1 volume
466	Ma - Pl (52/8).	1 volume
467	Pr - Sn (52/9).	1 volume
468	Tr - Va (52/10).	1 volume

D. DÉCÈS

	469 - 494 TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1928-1980.	
469	1928-1929 (54/35).	1 volume
470	1930-1931 (54/36).	1 volume
471	1932-1933 (54/37).	1 volume
472	1er juin 1949 - 31 décembre 1950 (54/46).	1 volume
473	1er janvier 1951 - 1er juin 1952 (54/47).	1 volume
474	31 mai 1952 - 10 décembre 1953 (54/48).	1 volume
475	10 décembre 1953 - 22 juin 1955 (54/49).	1 volume
476	23 juin 1953 - 31 décembre 1956 (54/50).	1 volume
477	1er janvier 1957 - 1er juillet 1958 (54/51).	1 volume
478	1er juillet 1958 - 31 décembre 1959 (54/52).	1 volume

479	1er janvier 1963 - 30 juin 1964 (54/55).	1 volume
480	1er juillet 1964 - 31 décembre 1965 (54/56).	1 volume
481	1er janvier 1966 - 30 juin 1967 (54/57).	1 volume
482	1er juillet 1967 - 31 décembre 1968 (54/58).	1 volume
483	1969 (54/59).	1 volume
484	1970 (54/60).	1 volume
485	1971 (54/61).	1 volume
486	1972 (54/62).	1 volume
487	1973 (54/63).	1 volume
488	1974 (54/64).	1 volume
489	1975 (54/65).	1 volume
490	1976 (54/66).	1 volume
491	1977 (54/67).	1 volume
492	1978 (54/68).	1 volume
493	1979 (54/69).	1 volume
494	1980 (54/70).	1 volume

VIII. COMPTES MOBILES

A. PERSONNES PHYSIQUES

1. CIMETIÈRE

496 - 756 COMPTES MOBILES APURÉS DES PERSONNES PHYSIQUES
(SÉRIE 58). 1901-2003.

496	Abbo - Agla (1).	1 liasse
497	Agne - Amays (2).	1 liasse
498	Ambr - André Ma. (3).	1 liasse
499	André Mé. - Antoine Om. (4).	1 liasse
500	Antoine Os. - Audibe (5).	1 liasse
501	Audin - Bailly El. (6).	1 liasse
502	Bailly Em. - Barbia (7).	1 liasse
503	Barbie - Basse (8).	1 liasse
504	Basso - Bataille G. (9).	1 liasse
505	Bataille J. - Baudou (10).	1 liasse
506	Baudou F. - Baudre (11).	1 liasse
507	Baudry - Bayer (12).	1 liasse
508	Bayet - Bedoret (13).	1 liasse

509	Beeck - Benoni Ga. (14).	1 liasse
510	Benoni Ge. - Bernard I. (15).	1 liasse
511	Bernard J. - Bertia (16).	1 liasse
512	Bertin - Bic (17).	1 liasse
513	Bid - Bizet D. (18).	1 liasse
514	Bizet E. - Blond (19).	1 liasse
515	Blonde - Boisdén (20).	1 liasse
516	Boisdeq - Bordi (21).	1 liasse
517	Bordo - Botv (22).	1 liasse
518	Bott - Bouf (23).	1 liasse
519	Boug - Boulan (24).	1 liasse
520	Boular (25).	1 liasse
521	Bourlat - Bouvry L. (26).	1 liasse
522	Bouvry J. - Bra (27).	1 liasse
523	Bre - Bri (28).	1 liasse
524	Brig - Bron (29).	1 liasse
525	Broo - Bruyere M. (30).	

		1 liasse
526	Bruyere O. - Burt (31).	1 liasse
527	Bury - Calm (32).	1 liasse
528	Calo - Cambier O. (33).	1 liasse
529	Cambier Od. - Capita (34).	1 liasse
530	Capitt - Carlie (35).	1 liasse
531	Carlin - Castiau H. (36).	1 liasse
532	Castiau J. - Cavrot L. (37).	1 liasse
533	Cavrot M. - Chapelle (38).	1 liasse
534	Chapelle L. - Charlier F. (39).	1 liasse
535	Charlier F. - Cheron (40).	1 liasse
536	Cheront - Clar (41).	1 liasse
537	Clau - Clig (42).	1 liasse
538	Clip - Colic (43).	1 liasse
539	Colin - Colie (44).	1 liasse
540	Colli - Coppee (45).	1 liasse
541	Coppen - Cordier C. (46).	1 liasse

542	Cordier D. - Cornel (47).	1 liasse
543	Cornet - Cor (48).	1 liasse
544	Cos - Coye (49).	1 liasse
545	Coyi - Cuissa (50).	1 liasse
546	Cuisse - Dal (51).	1 liasse
547	Dam - Dans (52).	1 liasse
548	Dant - Dasses (53).	1 liasse
549	Dasset - Day (54).	1 liasse
550	Day E. - Debauve J. (55).	1 liasse
551	Debauve L. - Deboul (56).	1 liasse
552	Debout - Decel (57).	1 liasse
553	Deceu - Decord (58).	1 liasse
554	Decort - Defri (59).	1 liasse
555	Defro - Degroot (60).	1 liasse
556	Degrouv - Dehom (61).	1 liasse
557	Dehon - Deh (62).	1 liasse

558	Dej - Delanne (63).	1 liasse
559	Delanno - Delbec (64).	1 liasse
560	Delbeqg - Delco (65).	1 liasse
561	Delcr - Delforg (66).	1 liasse
562	Delfors - Delin (67).	1 liasse
563	Delint - Delmot (68).	1 liasse
564	Delmou - Deltenr A. (69).	1 liasse
565	Deltenre B. - Deltenre Z. (70).	1 liasse
566	Delto - Delzo (71).	1 liasse
567	Dem - Deme (72).	1 liasse
568	Demi - Demoul (73).	1 liasse
569	Demous - Denis (74).	1 liasse
570	Denis J. - Depasse H. (75).	1 liasse
571	Depasse J. - Depret (76).	1 liasse
572	Deprez - Dereum (77).	1 liasse
573	Dereux - Derw (78).	1 liasse
574	Dery - Descl (79).	

		1 liasse
575	Desco - Desomb (80).	1 liasse
576	Desomm - Detra (81).	1 liasse
577	Detri - Devlee (82).	1 liasse
578	Devlem - Dewerp (83).	1 liasse
579	Dewert - Dh (84).	1 liasse
580	Di - Diverd (85).	1 liasse
581	Divers - Donca (86).	1 liasse
582	Donck - Drag (87).	1 liasse
583	Drai - Duboc (88).	1 liasse
584	Duboi - Dubois W. (89).	1 liasse
585	Dubois d'Enghien - Duchem (90).	1 liasse
586	Duchen - Duf (91).	1 liasse
587	Dug - Dumarq (92).	1 liasse
588	Dumart - Dumonc (93).	1 liasse
589	Dumont - Dumon (94).	1 liasse
590	Dumor - Dupon (95).	1 liasse

591	Dupor - Duria (96).	1 liasse
592	Durie - Dusa (97).	1 liasse
593	Duse - Ee (98).	1 liasse
594	Eg - Eng (99).	1 liasse
595	Eni - Even (100).	1 liasse
596	Ever - Fana (101).	1 liasse
597	Fand - Favre (102).	1 liasse
598	Favro - Ferro (103).	1 liasse
599	Ferry - Flai (104).	1 liasse
600	Flam - Fontaine H. (105).	1 liasse
601	Fontain J. - Fouc (106).	1 liasse
602	Foug - Francois L. (107).	1 liasse
603	Francois M. - Frer (108).	1 liasse
604	Fres - Galler (109).	1 liasse
605	Gallez - Gara (110).	1 liasse
606	Garc - Gei (111).	1 liasse

607	Gel - Gerard A. (112).	1 liasse
608	Gerard Bernard - Ghislain (113).	1 liasse
609	Ghislain F. - Gilbert A. (114).	1 liasse
610	Gilbert C. - Gillet Y. (115).	1 liasse
611	Gillet A. - Gline (116).	1 liasse
612	Glinn - Godart J. (117).	1 liasse
613	Godart L. - Godim (118).	1 liasse
614	Godin - Goori (119).	1 liasse
615	Goorm - Goutiere F. (120).	1 liasse
616	Goutiere G. - Gra (121).	1 liasse
617	Gre - Gueq (122).	1 liasse
618	Guer - Gusb (123).	1 liasse
619	Guss - Hallo (124).	1 liasse
620	Hallu - Hannec (125).	1 liasse
621	Hanneq - Hase Au. (126).	1 liasse
622	Hasey Ac. - Hebl (127).	1 liasse
623	Hebr - Henc (128).	

		1 liasse
624	Hend - Henn (129).	1 liasse
625	Hend - Hensm (130).	1 liasse
626	Henso - Herrens (131).	1 liasse
627	Herrent - Hiq (132).	1 liasse
628	Hir - Hol (133).	1 liasse
629	Hom - Houssie Z. (134).	1 liasse
630	Houssie Ad. - Hoyas E. (135).	1 liasse
631	Hoyau - Hub (136).	1 liasse
632	Huc - Ind (137).	1 liasse
633	Inf - Jac (138).	1 liasse
634	Jad - Jean R. (139).	1 liasse
635	Jeand - Jossa (140).	1 liasse
636	Josse - Kar (141).	1 liasse
637	Kas - Ky (142).	1 liasse
638	Lab - Laco (143).	1 liasse
639	Lacq - Lagn (144).	1 liasse

640	Lagr - Lambl (145).	1 liasse
641	Lambo - Lanq (146).	1 liasse
642	Lans - Laun (147).	1 liasse
643	Laur - Lauwere (148).	1 liasse
644	Lauwers A. - Leboe (149).	1 liasse
645	Lebon A. - Lech (150).	1 liasse
646	Lecl - Leclercq P. (151).	1 liasse
647	Leclercq P. - Lecompt (152).	1 liasse
648	Lecompt Ir. - Lefebu (153).	1 liasse
649	Lefebv - Legrai (154).	1 liasse
650	Legra - Lel (155).	1 liasse
651	Lem - Lemaitre J. (156).	1 liasse
652	Lemaitre L. - Lemm (157).	1 liasse
653	Lemo - Leonard H. (158).	1 liasse
654	Leonard J. - Lepoi (159).	1 liasse
655	Lepom - Lero (160).	1 liasse

656	Leru - Letot (161).	1 liasse
657	Letou - Libot (162).	1 liasse
658	Libou - Liga (163).	1 liasse
659	Ligw - Livi (164).	1 liasse
660	Livr - Lombart J. (165).	1 liasse
661	Lombart L. - Loria (166).	1 liasse
662	Lorie - Luc (167).	1 liasse
663	Lud - Maghe A. (168).	1 liasse
664	Maghe B. - Maille (169).	1 liasse
665	Mailli - Malen (170).	1 liasse
666	Maler - Mansa (171).	1 liasse
667	Mansy - Marchal (172).	1 liasse
668	Marcha - Marim (173).	1 liasse
669	Marin - Martin Idesbalde (174).	1 liasse
670	Martin Jacques - Masca (175).	1 liasse
671	Mascr - Massari (176).	1 liasse
672	Massart - Mathieu Gustave (177).	

		1 liasse
673	Mathieu Henri - Max (178).	1 liasse
674	May - Mercier Henri (179).	1 liasse
675	Mercier Jean - Meunier Ghislain (180).	1 liasse
676	Meunier Henri (181).	1 liasse
677	Meuree Jules - Micha (182).	1 liasse
678	Miche - Mil (183).	1 liasse
679	Min - Molle François (184).	1 liasse
680	Molle Gabriel - Ma (185).	1 liasse
681	Mon - Morel (186).	1 liasse
682	Moret - Mouche (187).	1 liasse
683	Mouche - My (188).	1 liasse
684	Nac - Nav (189).	1 liasse
685	Navet - Nemegeh Franz (190).	1 liasse
686	Nemegeh Gaston - Nile Roger (191).	1 liasse
687	Nils Alphonse - Nole (192).	1 liasse
688	Nolf - Ome Martine (193).	1 liasse

689	Omy - Palar (194).	1 liasse
690	Palat - Parli (195).	1 liasse
691	Parme - Pauc (196).	1 liasse
692	Paul Alfred - Perei (197).	1 liasse
693	Perem - Petre Robert (198).	1 liasse
694	Petri - Philippo Georges (199).	1 liasse
695	Philippo Georges - Piero (200).	1 liasse
696	Pierq - Pira (201).	1 liasse
697	Pirc - Piron Yvonne (202).	1 liasse
698	Pirot Alfred - Plumer (203).	1 liasse
699	Plumet Adhemar - Polf (204).	1 liasse
700	Poli - Pourbai (205).	1 liasse
701	Pourbai Fernand - Pre (206).	1 liasse
702	Pri - Quai (207).	1 liasse
703	Quar - Quinet Nicolas (208).	1 liasse
704	Quinet Noël - Ranc (209).	1 liasse

705	Rand - Rectem Juliette (210).	1 liasse
706	Rectem Léon - Renaud Annick (211).	1 liasse
707	Renaus - Rica (212).	1 liasse
708	Ricc Robert - Robert Louis (213).	1 liasse
709	Robert Marcel - Roland Auguste (214).	1 liasse
710	Roland Benjamin - Romain Henri (215).	1 liasse
711	Romain Isabelle - Rossig (216).	1 liasse
712	Rossin - Rou (217).	1 liasse
713	Rov - Saba (218).	1 liasse
714	Sabe - Sampou Désiré (219).	1 liasse
715	Sampou Emile - Sbille Maurice (220).	1 liasse
716	Sbille Nicolas (221).	1 liasse
717	Schokka Dominique - Sed D. (222).	1 liasse
718	Sed E. - Sente (223).	1 liasse
719	Sents Joseph - Sibille Emile (224).	1 liasse
720	Sibille François - Sla (225).	1 liasse
721	Sle - Sonc (226).	

		1 liasse
722	Sone - Spiece Jules (227).	1 liasse
723	Spiece Léon - Staquet Augustin (228).	1 liasse
724	Staquet Camille - Steva (229).	1 liasse
725	Steve Jules - Strens Honore (230).	1 liasse
726	Strensjean - Tah (231).	1 liasse
727	Tai - Tenn (232).	1 liasse
728	Tenr - Thiry (233).	1 liasse
729	Thiry - Timp (234).	1 liasse
730	Tims - Tourni (235).	1 liasse
731	Tourno - Trif (236).	1 liasse
732	Trig - Urli (237).	1 liasse
733	Urlu - Vanbel (238).	1 liasse
734	Vanben - Vandeg (239).	1 liasse
735	Vandeg - Vanden (240).	1 liasse
736	Vandenbu - Vanderb L. (241).	1 liasse
737	Vanderb Q. - Vanderka (242).	1 liasse

738	Vanderke - Vandess (243).	1 liasse
739	Vandest - Vanesch (244).	1 liasse
740	Vanesco - Vanher (245).	1 liasse
741	Vanhes - Vanlande (246).	1 liasse
742	Vanlands - Vanpar (247).	1 liasse
743	Vanpas - Vanw (248).	1 liasse
744	Vanz - Vergnon Elmire (249).	1 liasse
745	Vergnon Fernand - Verpl (250).	1 liasse
746	Verpo - Vilain Gustave (251).	1 liasse
747	Vilain Hélène - Viol (252).	1 liasse
748	Viot Adolphe - Votquen Oscar (253).	1 liasse
749	Votquen Philippe - Wansa (254).	1 liasse
750	Wanso - Wart (255).	1 liasse
751	Warz - Wati (256).	1 liasse
752	Watr - Wayenbe (257).	1 liasse
753	Wayenbo - Wia (258).	1 liasse

754	Wib - Wim (259).	1 liasse
755	Win - Yi (260).	1 liasse
756	Yp - Zy (261).	1 liasse
2. ACTIFS		
<i>757 - 868 COMPTES MOBILES ACTIFS DES PERSONNES PHYSIQUES (SÉRIE 58). 1901-2006.</i>		
757	A - Alf (1).	1 liasse
758	Alfo - Anti (2).	1 liasse
759	Anto - Bai (3).	1 liasse
760	Bail - Bary (4).	1 liasse
761	Barz - Baul (5).	1 liasse
762	Baum - Benis (6).	1 liasse
763	Benk - Beud (7).	1 liasse
764	Beug - Blau (8).	1 liasse
765	Blav - Boos (9).	1 liasse
766	Boq - Bouf (10).	1 liasse
767	Boug - Brahy (11).	1 liasse
768	Bran - Brun (12).	

		1 liasse
769	Brun - Cabu (13).	1 liasse
770	Cali - Cap (14).	1 liasse
771	Carlif - Cast (15/1).	1 liasse
772	Capo - Carlie (15/2).	1 liasse
773	Caster - Chapelle Anne (16).	1 liasse
774	Chapelle Armand - Cher (17).	1 liasse
775	Cherp - Cle (18).	1 liasse
776	Clep - Colo (19).	1 liasse
777	Colon - Cornel (20).	1 liasse
778	Cornet - Crom (21).	1 liasse
779	Croo - D'Amic (22).	1 liasse
780	Dam - Daxh (23).	1 liasse
781	Dea - Dec (24).	1 liasse
782	Dech - Def (25).	1 liasse
783	Defou - Deh (26).	1 liasse
784	Dei - Delcrn (27).	1 liasse

785	Delcro - Delmi (28).	1 liasse
786	Delmo - Delw (29).	1 liasse
787	Delz - Demu (30).	1 liasse
788	Demuy - Depo (31).	1 liasse
789	Deppe - Desche (32).	1 liasse
790	Desch - Deve (33).	1 liasse
791	Devi - Dewi (34).	1 liasse
792	Dewol - Dimez (35).	1 liasse
793	Dimur - Divrus (36).	1 liasse
794	Dje - Drapp (37).	1 liasse
795	Draux - Duch (38).	1 liasse
796	Duck - Dumo (39).	1 liasse
797	Dumor - Duroy (40).	1 liasse
798	Dursin - Espo (41).	1 liasse
799	Esser - Fayn (42).	1 liasse
800	Fayt - Fist (43).	1 liasse

801	Fivet - Foulon (44).	1 liasse
802	Fourm - Fustin (45).	1 liasse
803	Gabb - Geert (46).	1 liasse
804	Gehu - Ghisl (47).	1 liasse
805	Ghisu - Giusto (48).	1 liasse
806	Givr - Goff (49).	1 liasse
807	Gog - Gren (50).	1 liasse
808	Gress - Haff (51).	1 liasse
809	Hag - Haut (52).	1 liasse
810	Hava - Henr (53).	1 liasse
811	Henri - Hista (54).	1 liasse
812	Hobe - Hubin (55).	1 liasse
813	Hubino - Jacquem (56).	1 liasse
814	Jacqu - Joris (57).	1 liasse
815	Jos - Klyk (58).	1 liasse
816	Knb - Lac (59).	1 liasse
817	Lad - Lamb (60).	

		1 liasse
818	Lamei - Lauri (61).	1 liasse
819	Laute - Lecl (62).	1 liasse
820	Leco - Legai (63).	1 liasse
821	Legat - Lemp (64).	1 liasse
822	Lemye - Letro (65).	1 liasse
823	Leun - Lips (66).	1 liasse
824	Lisar - Lous (67).	1 liasse
825	Loutte - Magno (68).	1 liasse
826	Mago - Marbe (69).	1 liasse
827	Marc - Martea (70).	1 liasse
828	Martel - Mathie (71).	1 liasse
829	Mathot - Meoli (72).	1 liasse
830	Mercier - Meuree (73).	1 liasse
831	Meuri - Minnek (74).	1 liasse
832	Minott - Moreau Xavier (75).	1 liasse
833	Moreel - Nab (76).	1 liasse

834	Nacci - Nicaise (77).	1 liasse
835	Nico - Ol (78).	1 liasse
836	Ome - Paquet (79).	1 liasse
837	Par - Pavo (80).	1 liasse
838	Paw - Petre (81).	1 liasse
839	Petr - Pietra (82).	1 liasse
840	Piet - Plasm (83).	1 liasse
841	Plass - Poree (84).	1 liasse
842	Poren - Quairi (85).	1 liasse
843	Quara - Rawde (86).	1 liasse
844	Rayee - Riche (87).	1 liasse
845	Roan - Roland (0).	1 liasse
846	Richir - Rizzo (0).	1 liasse
847	Rolfe - Royen (89).	1 liasse
848	Ruban - Samoy (90).	1 liasse
849	Samp - Scard (91).	1 liasse

850	Scarm - Seger (92).	1 liasse
851	Segh - Simon (93).	1 liasse
852	Simone - Spal (94).	1 liasse
853	Spam - Stercq (95).	1 liasse
854	Steur - Tallu (96).	1 liasse
855	Tama - Thilm (97).	1 liasse
856	Thir - Touss (98).	1 liasse
857	Trab - Vanac (99).	1 liasse
858	Vanae - Vandenbre (100).	1 liasse
859	Vandenbril - Vander (101).	1 liasse
860	Vandero - Vangys (102).	1 liasse
861	Vanhac - Vanlom (103).	1 liasse
862	Vanloo - Vanwij (104).	1 liasse
863	Vanwil - Verlin (105).	1 liasse
864	Verm - Virgili (106).	1 liasse
865	Virgona - Walry (107).	1 liasse
866	Wande - Werh (108).	1 liasse

		1 liasse
867	Wer - Wy (109).	1 liasse
868	Xi - Z. (110).	1 liasse

IX. REGISTRE DES ÉTRANGERS

869

Registre des personnes domiciliées hors du Royaume possédant des immeubles en Belgique (série 60). 1911-1962.

1 volume

X. PRIVILÈGE AGRICOLE

*870 - 871 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE
(SÉRIE 65). 23 NOVEMBRE 1909 - 22 NOVEMBRE 1941.*

- | | | |
|------------|--|----------|
| 870 | 23 novembre 1909 - 26 janvier 1920 (65/3). | 1 volume |
| 871 | 6 octobre 1936 - 22 novembre 1941 (65/8). | 1 volume |

XI. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE LA TAXE
COMPENSATOIRE À CHARGE DES ASBL

A. PERSONNES PHYSIQUES

872	872 - 950 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1848-1935. 1848.	1 recueil
873	1849.	1 recueil
874	1850-1851.	1 recueil
875	1852-1853.	1 recueil
876	1854-1855.	1 recueil
877	1856-1857.	1 recueil
878	1858-1859.	1 recueil
879	1860-1861.	1 recueil
880	1862-1863.	1 recueil
881	1864-1865.	1 recueil
882	1866.	1 recueil
883	1867.	1 recueil
884	1868-1869.	1 recueil
885	1870.	1 recueil

886	1871.	1 recueil
887	1872.	1 recueil
888	1873.	1 recueil
889	1874.	1 recueil
890	1875.	1 recueil
891	1876.	1 recueil
892	1877.	1 recueil
893	1878.	1 recueil
894	1879.	1 recueil
895	1880.	1 recueil
896	1881.	1 recueil
897	1882.	1 recueil
898	1883.	1 recueil
899	1884.	1 recueil
900	1885.	1 recueil
901	1886.	1 recueil

902	1887.	1 recueil
903	1888.	1 recueil
904	1889.	1 recueil
905	1890.	1 recueil
906	1891.	1 recueil
907	1892.	1 recueil
908	1893.	1 recueil
909	1894.	1 recueil
910	1895.	1 recueil
911	1896.	1 recueil
912	1897.	1 recueil
913	1898.	1 recueil
914	1899.	1 recueil
915	1900.	1 recueil
916	1901-1902.	1 recueil
917	1903-1904.	1 recueil
918	1905-1906.	

		1 recueil
919	1907-1909.	1 recueil
920	1910-1911.	1 recueil
921	1912-1913.	1 recueil
922	1914-1915.	1 recueil
923	1916-1917.	1 recueil
924	1918-1919.	1 recueil
925	1920-1921.	1 recueil
926	2 janvier 1922 - 8 juillet 1922.	1 recueil
927	13 juillet 1922 - 30 décembre 1922.	1 recueil
928	1923.	1 recueil
929	1924.	1 recueil
930	1925.	1 recueil
931	4 janvier 1926 - 30 juin 1926.	1 recueil
932	1er juillet 1926 - 30 décembre 1926.	1 recueil
933	4 janvier 1927 - 20 juin 1927.	1 recueil
934	22 juin 1927 - 30 décembre 1927.	1 recueil

935	4 janvier 1928 - 21 juin 1928.	1 recueil
936	22 juin 1928 - 31 décembre 1928.	1 recueil
937	2 janvier 1929 - 25 juillet 1929.	1 recueil
938	29 juillet 1929 - 11 décembre 1929.	1 recueil
939	4 janvier 1930 - 3 juillet 1930.	1 recueil
940	3 juillet 1930 - 31 décembre 1930.	1 recueil
941	2 janvier 1931 - 27 juillet 1931.	1 recueil
942	27 juillet 1931 - 29 décembre 1931.	1 recueil
943	4 janvier 1932 - 22 juin 1932.	1 recueil
944	22 juin 1932 - 29 décembre 1932.	1 recueil
945	2 janvier 1933 - 20 juillet 1933.	1 recueil
946	20 juillet 1933 - 30 décembre 1933.	1 recueil
947	2 janvier 1934 - 29 juin 1934.	1 recueil
948	2 juillet 1934 - 29 décembre 1934.	1 recueil
949	2 janvier 1935 - 9 juillet 1935.	1 recueil
950	9 juillet 1935 - 31 décembre 1935.	1 recueil

B. ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF

951 - 954 DÉCLARATIONS DE PATRIMOINE DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF (SÉRIE 187TER). 1922-1954.

951	1922-1939.	1 liasse
952	1940-1945.	1 liasse
953	1945-1949.	1 liasse
954	1950-1954.	1 liasse